

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Demande déposée le 10/05/2022

Par : SAS ON TOWER FRANCE

Demeurant à : 58 AVENUE EMILE ZOLA –
IMMEUBLE ARDEKO
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Représenté par : Monsieur DARMIGNY ARNAUD

Pour : Remplacement et installation de nouvelles
antennes radio-téléphoniques

Sur un terrain sis à : 39 CHEMIN DES POSTES - AB112 - ZONE UG

référence dossier

N° DP 093057 22 B0067

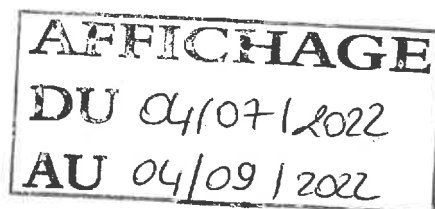
Surf. taxable créée : 0 m²

Surf. de plancher créée : 0 m²

Nb logement créé : 0

Place(s) ext. créée(s) : 0

Destination : Habitation



Le Maire :

Vu la déclaration préalable susvisée ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article R 421-17 ;

Vu l'arrêté n° 2020-822 du 20/11/2020 portant délégation de signature à M. SARDA ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 31/01/2017 et modifié le 20/07/2018 ;

Vu l'avis de dépôt en mairie en date du 18/05/2022 ;

Vu l'avis du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Seine-Saint-Denis en date du 16/06/2022 ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le projet décrit dans la présente déclaration préalable **EST ACCORDE.**

ARTICLE 2 : Les prescriptions suivantes devront être respectées :

- Le pétitionnaire devra tenir compte des prescriptions émises par les différents services consultés susvisés et annexés au présent arrêté :
 - o Le choix des matériaux et la forme des coffrages devra permettre au projet de s'insérer avec la construction existante ;

Le 29 JUIN 2022

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué



Patrick SARDA

Déposé en Préfecture

Le - 4 JUIN 2022